



**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SÉANCE DU 5 MARS 2015 -**

Etaient présents : M. BAUDRY, M. COSTE, Mme JONES, Mme MELANI, Mme OLLIER, M. BALLESTA, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. LABARRE, Mme LAWRENCE, Mme MAGNE, Mme MALTONE, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BOUDET, M. CARPENTIER, M. DAGNEAU, M. GOUDEAU, M. LEROY-LANSARD, Mme MARTINEZ, Mme VIGOUROUX.

Etaient représentés : Mme FRETAUD, Mme JOUIN, Mme LAVAL.

Etaient invités : Mme BUDO, Mme CAILLOT, Mme EDWARDS, M. PIALOUX, M. RAMBAUD, Mme RENAUDIN, M. VALAT.

Mme LAWRENCE ouvre la séance à 9H15.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2014

En l'absence de remarques, Mme LAWRENCE propose de passer au vote du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014.

Votants :	24
Blancs :	3
Contre :	0
Pour :	21

☞ *La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014.*

II – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2015

En l'absence de remarques, Mme LAWRENCE propose de passer au vote du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2015.

Votants :	24
Blancs :	1
Contre :	0
Pour :	23

☞ *La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2015.*

III – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015/2016

M. VALAT explique que deux options étaient envisagées pour le calendrier 2015/2016. Les 2 calendriers comprennent 13 semaines d'enseignement au 1^{er} et au 2nd semestre. La différence réside dans la date de publication du calendrier de 2^{nde} session et la période d'examens du 2nd semestre.

L'option de calendrier retenue par la CDUFRI du 03/03/2015 et soumise au vote de la CFVU comprend une publication du calendrier de 2^{nde} session au 2 juin 2016 et une période d'examens de 2^{nde} session du vendredi 17 juin au mercredi 29 juin 2016.

Le choix de commencer les examens en milieu de semaine permet de gagner du temps de correction pour les épreuves de 2^{nde} session.

Calendrier général des formations proposé : (Cf. calendrier en annexe 1 du présent procès-verbal)

- Semaine de rentrée : 07/09 au 11/09/2015
- Début des enseignements du 1^{er} semestre : en CM, le 14/09 (sauf formations particulières : CM+ TD)
- Début des enseignements de TD : 21/09
- Interruption des cours (automne) : 26/10 au 01/11/2015
- Interruption des cours et fin du 1er semestre (Noël) : 21/12/2014 au 03/01/2016
- Examens de la 1ère session du 1er semestre : 04/01 au 15/01/2016
- Début des enseignements du 2nd semestre : 18/01/2016
- Jurys 1ère session du 1er semestre : 10 et 11/02/2016
- Publication des résultats 1ère session du 1er semestre : 12/02/2016
- Interruption des cours (hiver) : 29/02 au 06/03/2016
- Fin du 2nd semestre: 22/04/2015
- Examens de la 1ère session du 2nd semestre : 02/05 au 14/05/2015
- Jurys 1ère session du 2nd semestre : 23 et 24/05/2016
- Publication des résultats 1ère session du 2nd semestre : 25/05/2016
- Examens de la 2nde session: 17/06 au 29/06/2016
- Jurys 2nde session : 11 et 12/07/2016
- Publication des résultats 2nde session : 13/07/2016
- Fermeture estivale : 25/07 au 15/08/2016

M. COSTE souligne la contrainte marquée par une rentrée fixée au 7 septembre empêchant les enseignants de participer aux divers colloques et rencontres scientifiques organisés à cette période. Il met également en avant une possible modification des dates de vacances d'hiver et de printemps imposée par la refonte des zones liée à la nouvelle carte régionale.

Mme MELANI fait remarquer qu'à l'heure actuelle, les académies ne correspondent pas aux régions.

M. VALAT indique que le calendrier scolaire 2015-2016 est d'ores et déjà consultable sur le site du MENESR.

Mme LEBRAUD signale la nécessité de l'organisation d'examens le samedi 25 juin pour tenir les délais impartis.

Mme LAWRENCE rappelle l'effort porté par le bureau des examens pour permettre l'organisation des épreuves à fort effectif en début de session et ainsi permettre une organisation facilitée des oraux en fin de session.

Elle souligne également le travail mené avec la mise en place du surbooking : réduction du nombre d'enseignants et de BIATSS mobilisés et gain de 2 jours sur la durée de la session. Elle signale toutefois que ce dispositif va se trouver complexifié cette année par la réintégration du régime AJAC et de l'augmentation des incompatibilités qu'il génère.

Mme MAGNE demande si le surbooking va, à long terme, réellement conduire à desserrer le calendrier universitaire et nous permettre de gagner une 13^{ème} semaine au semestre 2.

M. VALAT insiste sur la complexité d'optimisation du calendrier notamment en raison des incompatibilités liées aux étudiants AJAC.

Il rappelle que l'arrêté Licence autorise la création d'épreuves transversales pour permettre l'évaluation de plusieurs UE. La diminution du nombre d'épreuves permettrait ainsi de gagner de l'espace supplémentaire.

Mme MELANI demande une dérogation pour les étudiants en double diplôme pour lesquels le calendrier commun ne convient pas.

M. VALAT propose à Mme MELANI de présenter ce calendrier spécifique pour sa validation en Conseil d'UFR puis en CFVU.

M. BOUDET signale que l'organisation de CC la dernière semaine de cours empêche tout rattrapage en cas d'absence de l'étudiant.

M. COSTE souhaite la modification de l'intitulé « Semaine 13 : rattrapage de cours et examens de CC » qui induit l'étudiant en erreur le laissant penser qu'il y a 12 semaines de cours et que le CC n'est organisé qu'en semaine 13.

Mme LAWRENCE signale que les demandes de remplacement de cours posent de gros problèmes organisationnels en UFR. Le remplacement des cours du 11 novembre en UFR Langues représente 200 à 300 créneaux.

Au vu de la complexité posée par ce problème, il a été décidé de positionner le rattrapage du jeudi 11 novembre, le samedi 19 ou le lundi 21 décembre et celui du lundi 28 mars sera rattrapé en semaine 13 (18-22 avril).

Mme BOUCHIBA-FOCHESATO se dit scandalisée par l'obligation qui est faite aux enseignants de remplacer les enseignements positionnés sur un jour férié. C'est en outre une pratique instaurant une inégalité entre enseignants et entre étudiants puisque les enseignants bénéficiant d'heures complémentaires peuvent choisir de « perdre » ces heures plutôt que de remplacer le jour férié.

Elle estime que c'est à chaque enseignant de décider s'il souhaite ou non rattraper ses cours s'il est en retard sur son programme. Elle rappelle que lors de la journée d'accueil des futurs étudiants des TD sont banalisés ou non au sein d'une même UE sans que la question de l'égalité des étudiants ne soient prise en compte.

M. RAMBAUD dit que le point de départ de cette réflexion a d'abord été de voir comment l'établissement pouvait garantir le respect des maquettes et du contrat pédagogique passé avec les étudiants. En effet, il existait avant la mise en œuvre de cette disposition dans l'établissement (vote du CA du 20 juillet 2012), autant de pratiques que de choix individuels. Ainsi, les années abondantes en

jours fériés, on pouvait constater une grosse différence d'heures entre les groupes de TD impactés par les jours fériés et les autres.

M. ARCELIN s'interroge sur le rattrapage de jours fériés par les enseignants-chercheurs, alors que cette pratique est inexistante en collège et lycée.

M. RAMBAUD rappelle que l'obligation de service des enseignants du second degré est définie par un temps de travail hebdomadaire alors que celle des enseignants-chercheurs, PRAG et PRCE est annuelle.

M. BALLESTA pense que l'analogie avec le secondaire n'est pas possible et qu'il faut considérer que la fragmentation de l'offre de formation est aussi une conséquence de cette obligation.

Mme OLLIER souhaite que cette disposition ne soit pas imposée aux PRAG qui ne possèdent pas d'heures complémentaires.

M. LEROY-LANSARD prévient qu'organiser un rattrapage des cours les 19 et le 21 décembre va pénaliser les étudiants salariés.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	24
Blancs :	2
Contre :	1
Pour :	21

☞ *La CFVU adopte le calendrier universitaire 2015/2016.*

☞ *La CFVU se prononce pour un remplacement des enseignements liés aux jours fériés les 21/12/2015 et 18/04/2016.*

IV – CALENDRIER DE CLÔTURE ANTICIPÉE DES INSCRIPTIONS

M. VALAT indique que l'application Post Bac (APB) permet de gérer une période complémentaire des demandes d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette procédure complémentaire (PC) s'adresse prioritairement aux étudiants qui n'ont pas été retenus sur les vœux formulés lors de la période principale. Cette période court jusqu'au 15 septembre et il appartient à chaque établissement de restreindre ou non la durée de la procédure complémentaire.

Les licences 1 LEA, LLCER anglais, LLCER japonais et géographie ont demandé à devancer la date de clôture de la procédure complémentaire.

Les L1 LEA et LLCER anglais demandent une clôture de la PC le 17 juillet, la L1 LLCER japonais le 21 août et la L1 géographie le 28 août.

M. DAGNEAU souligne que L'UFR L&C justifie cette demande par la forte attractivité de certaines formations qui ne disposent pas d'un encadrement suffisant pour accueillir les étudiants dans de bonnes conditions et leur garantir des conditions d'études satisfaisantes (LLCER japonais : 2 groupes de TD pour 160 inscrits).

D'autre part, la mise en place de test de positionnement pendant la semaine de rentrée nécessite que le plus grand nombre d'étudiants soit inscrit préalablement à cette opération. En effet, pour pouvoir y

participer, les étudiants doivent avoir validé leur compte informatique, ce qui implique qu'ils soient régulièrement inscrits.

Mme LAWRENCE évoque un problème récurrent de recrutement d'enseignants en LLCER japonais.

M. HAUQUIN s'interroge sur le manque d'harmonisation entre les dates choisies par les différentes filières et s'inquiète de la précocité de clôture de la procédure complémentaire pour les L1 LEA et LLCER anglais.

Mme MELANI pense que cette date est trop avancée pour les lycéens qui finissent les épreuves de baccalauréat au début du mois de juillet (publication des résultats de rattrapage le 11 juillet).

M. VALAT rappelle que la procédure complémentaire sert aux étudiants qui se retrouvent sans aucune réponse favorable lors de la procédure normale APB ou qui n'ont effectué aucun vœu APB dans les délais.

M. HAUQUIN souligne que cette fermeture anticipée de la procédure complémentaire va pénaliser une masse très importante de lycéens.

Mme MELANI propose de repousser la date de clôture anticipée du L1 LEA et LLCER anglais au 21 août.

M. LABARRE rappelle que l'université ferme le 26 juillet. Il indique qu'en termes d'organisation ce mois d'écart aura un impact sur le travail de redimensionnement de l'enseignement prévu par l'UFR.

Mme CAILLOT souligne que même pendant la période de fermeture administrative les étudiants peuvent continuer à s'inscrire sur APB.

Mme LAWRENCE souhaite une harmonisation des dates proposées par l'UFR Langues.

Mme MALTONE dit que l'on est confronté ici au paradoxe de la décentralisation. L'information nous échappe et nous sommes dans l'incapacité de prendre une décision.

M. VALAT prévient que l'anticipation de dates de clôture ne devra pas entraîner une multiplication des demandes de dérogations.

Mme RAHOU signale que la fermeture anticipée en L1 LEA et LLCER anglais permet une meilleure gestion administrative et une meilleure organisation des tests de positionnement au début du mois de septembre.

Dans l'optique des demandes de clôture anticipée de la procédure complémentaire, elle souhaite une harmonisation des dates afin de faciliter la réorientation des étudiants.

Mme BOUCHIBA-FOCHESATO souhaite à la fin de l'année un bilan du nombre de demandes de dérogations pour les formations ayant demandées une clôture anticipée.

Mme MELANI demande un état des lieux des inscriptions au mois de juillet.

Mme LAWRENCE répond que chaque UFR reçoit au fur et à mesure de la campagne d'inscription un bilan du nombre d'inscrits.

Elle propose l'adoption d'une date de clôture commune pour toutes les formations concernées, il leur appartiendra de se déterminer entre les 2 dates : le 21 ou le 28/08.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	24
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	24

☞ **La CFVU valide la demande de clôture anticipée de la procédure complémentaire pour les licences 1 LEA, LCCER anglais, LLCER japonais et géographie. La date de clôture retenue sera soit le 21 soit le 28/08/2015.**

V – CALENDRIER D'ADMISSION DES FORMATIONS

M. VALAT explique que depuis l'entrée en vigueur au 12/11/2014 de la nouvelle loi « DCRA » relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, le principe selon lequel le silence gardé par l'administration pendant 2 mois valait refus a été renversé. D'une manière générale, la conservation du silence équivaut désormais à une acceptation de la demande déposée par l'utilisateur. Selon les directives données par le ministère, ce principe ne concerne pas les demandes d'admission formulées par les lycéens dans le cadre de l'Application Post Bac (APB), en revanche il est applicable pour toutes les autres demandes d'admission (application Apoflux).

La conclusion des nombreux échanges sur la question du silence vaut acceptation (SVA) au plan national, consiste à circonscrire la campagne d'admission dans le délai des 2 mois. L'établissement a souhaité faire adopter ces calendriers d'admission par les conseils d'UFR et la CFVU afin de les rendre opposables.

Les calendriers des différentes formations sont annexés au présent procès-verbal.

M. VALAT souligne la nécessité de deux sessions d'admission pour certaines formations comme la LPro Chargé(e) de Projet de Solidarité Internationale et Développement Durable (CPSIDD) qui accueille un public de formation initiale et continue.

Plus particulièrement, il insiste sur le calendrier d'admission des filières générales des L1, L2 et L3 histoire, histoire de l'art, lettres et philosophie.

Dans le calendrier proposé par l'UFR Humanités, 3 sessions de recrutement sont proposées. Une 1^{ère} session comprise entre le mois de mars et le mois de mai, une 2^{ème} session de la fin du mois de juin à début juillet et enfin une 3^{ème} session de mi-août à début septembre.

Mme RAHOU rappelle l'importance d'une harmonisation des calendriers de clôture des demandes d'admission et d'inscription pour permettre la réorientation de l'étudiant et éviter ainsi une multiplication des demandes de dérogation.

M. BOUDET indique que le conseil de l'UFR Humanités a proposé une seconde session de recrutement qui s'étendrait du 26/06 au 07/09.

Mme MAGNE évoque le souhait des collègues des filières générales d'ouvrir la session de recrutement Apoflux jusqu'au début du mois de septembre.

M. VALAT prévient qu'organiser 3 sessions n'est pas envisageable au vu du petit nombre d'étudiants concernés par cette procédure et de la lourdeur de la tâche de programmation du logiciel. Il rappelle que la phase de recrutement doit impérativement respecter le délai de 2 mois imposé par la loi SVA.

Mme RAHOU est favorable à un décalage de la première session de recrutement des L2 et L3 au mois de mai qui éviterait une multiplication des dossiers incomplets.

Mme LAWRENCE propose de limiter les L1, L2 et L3 de l'UFR Humanités à deux sessions de recrutement en conservant pour la seconde session les dates du 17/08 (date de retrait des dossiers) au 07/09 (date de notification des résultats à l'étudiant).

M. ARCELIN insiste sur les importantes difficultés qui résultent de la mise en œuvre du principe SVA avec des délais de traitement considérablement raccourcis, 2 mois au lieu de 5 antérieurement. Cela va impacter les étudiants qui disposeront d'un temps très contraint pour constituer leur dossier et le déposer mais surtout les équipes administratives et pédagogiques qui devront instruire un nombre très conséquent de dossiers en quelques jours. Les chiffres annoncés sont de l'ordre de 600 dossiers à traiter en 3 jours pour un gestionnaire.

M. RAMBAUD dit que l'inquiétude de M. ARCELIN a été portée en CDUFRI. Cette concentration sur une période très courte va impacter à la fois la partie administrative et obliger parfois à envisager des recrutements ponctuels répondant à cette nécessité de service mais également mobiliser l'ensemble de la communauté enseignante pour une tenue de commissions resserrées.

M. ARCELIN signale une volonté d'harmonisation des dates des masters recherche avec deux sessions de recrutement.

Mme MELANI prévient que dans le cadre du double diplôme recherche Études slaves les demandes de candidatures sont closes depuis le 15 mars 2015.

Mme MAGNE souligne que la publication des résultats de commission Apoflux pour les masters MEEF et Années spéciales fixée au 7 juillet est antérieure à la plupart des publications de résultats de concours.

M. ARCELIN rappelle que le calendrier MEEF est établi par l'ESPE. Il signale que le calendrier des M2 MEEF n'a pas encore été publié et qu'il tiendra compte des dates de résultats aux concours et de l'affectation de l'étudiant par le Rectorat.

M. VALAT indique que pour les Années spéciales CAPES et les préparations à l'Agrégation externe une seconde session de recrutement est prévue du 17/07 au 03/09/2015.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote du projet de calendrier d'admission 2015/2016 des licences avec modification pour les filières générales de l'UFR Humanités des niveaux L1, L2 et L3.

Votants :	24
Blancs :	7
Contre :	0
Pour :	17

⇒ La CFVU adopte le projet de calendrier d'admission 2015/2016 des licences avec modification pour les filières générales de l'UFR Humanités des niveaux L1, L2 et L3.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote du projet de calendrier d'admission 2015/2016 pour les masters professionnels et masters recherche.

Votants : 24
Blancs : 7
Contre : 0
Pour : 17

⇒ **La CFVU adopte le projet de calendrier d'admission 2015/2016 pour les masters professionnels et masters recherche.**

Mme LAWRENCE propose de passer au vote du projet de calendrier d'admission 2015/2016 pour les masters MEEF, les préparations à l'Agrégation et Années spéciales CAPES.

Votants : 24
Blancs : 7
Contre : 0
Pour : 17

⇒ **La CFVU adopte le projet de calendrier d'admission 2015/2016 pour les masters MEEF, les préparations à l'Agrégation et Années spéciales CAPES.
Pour les Années spéciales CAPES, 2 sessions sont proposées pour tenir compte des dates de résultat aux concours.**

VI – DOSSIER D'ACCREDITATION DES CENTRES CLES

Mme EDWARDS signale que conformément à la loi E.S.R du 22 juillet 2013, tout établissement doit pour délivrer le CLES obtenir une accréditation et non plus une habilitation.

Elle signale deux nouveautés :

- La création d'un CLES 3 russe,
- La création d'un CLES 1 polonais : système tournant avec les autres universités en France. Le recteur souhaiterait un titulaire de polonais partagé avec le lycée Magendie.

Points faibles et points forts des CLES :

- Points forts :
 - Le soutien financier de l'établissement
 - Un éventail complet de langues pour non spécialistes dont 5 langues en niveau C1,
 - Le maintien des sessions à faible effectifs,
 - L'investissement des enseignants-chercheurs,
 - De nombreux conventionnements avec des établissements du site bordelais.
- Points faibles :
 - Des effectifs en baisse,
 - Une formation assez élitiste pour des non spécialistes et inaccessible aux candidats en formation continue,
 - Pour l'anglais : concurrence TOEFL/TOEIC.

Mme EDWARDS informe la CFVU que l'UPPA juge la gestion administrative des CLES trop lourde.

Pour la certification, l'UBM leur propose donc d'organiser des sessions synchrones en anglais et en espagnol. Ces étudiants s'inscriront à l'UBM qui fournira les sujets et l'UPPA surveillera et corrigera ses étudiants.

Mme OLLIER évoque un manque d'étudiants en polonais.

M. RAMBAUD ne comprend pas qui mobilise le poste de l'enseignant de polonais entre le Rectorat et l'UBM.

Mme MELANI ne comprend pas le changement de position du Rectorat sur cette question.

Mme EDWARDS rappelle l'arrivée d'un nouveau proviseur au lycée Magendie ainsi que la nomination d'un nouveau recteur.

Mme MELANI demande si le volume horaire d'enseignement en CLES est encadré par un texte. Elle est ravie de voir que l'établissement demande l'ouverture d'un CLES 3 de russe mais émet des doutes sur notre capacité à mener les étudiants à ce niveau en suivant seulement 2h de cours hebdomadaires.

Elle demande s'il serait possible d'augmenter le volume horaire proposé en mutualisant des heures de cours avec la licence LLCER russe.

Mme EDWARDS répond que le CLES est une certification « sèche », la plupart des centres accrédités en CLES ne l'accompagne d'aucune formation. Elle rappelle que selon le décret encadrant le CLES, les étudiants inscrits en LLCER russe ne sont pas autorisés se présenter à la certification de CLES russe.

Mme MELANI estime important, lorsque les emplois du temps le permettent, d'envisager cette possibilité afin d'étoffer le volume horaire du CLES.

Mme RAHOU demande si les étudiants natifs ont le droit de s'inscrire dans leur langue maternelle.

Mme EDWARDS répond que leur inscription en certification dépend de leur inscription dans leur formation et non de leur nationalité.

Mme RAHOU s'interroge sur la proposition faite en page 7 de l'attribution de points AFP à l'étudiant sur son inscription principale en N+1 en vue de la validation d'une certification CLES dans le cadre du prochain quinquennal.

Mme EDWARDS dit que cette question a été évoquée mais n'est pas encore tranchée. Il est question que le CLES comme les autres certifications de l'établissement apporte à l'étudiant des points jurys supplémentaires. Cela sera par contre obligatoirement en N+1 au vu de la date de publication des résultats.

Mme RAHOU rappelle que l'étudiant ne peut valider qu'une AFP par année.

M. VALAT pense qu'il est compliqué de mettre en œuvre cette proposition puisque les formations concernées relèvent d'années universitaires différentes.

Mme MELANI demande à combien est fixé le minimum d'inscrits pour ouvrir un CLES.

Mme EDWARDS répond que le minimum est fixé comme pour les autres formations à 7 étudiants.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	24
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	24

☞ **La CFVU adopte le dossier d'accréditation du centre CLES de l'UBM.**

VII – PROJET DE CRÉATION D'UN CLUB EN LANGUE SERBE EN FAD

Mme EDWARDS indique que l'enseignement du serbo-croate (présentiel) est proposé en option et n'attire que peu d'étudiants. On dénombre actuellement une dizaine de grands débutants ainsi que 3 à 5 inscrits pour les niveaux A2 et B1 regroupés depuis la bilatérale 2014.

Afin d'étoffer les effectifs et pérenniser cet enseignement, Milivojko Srebro (responsable de l'enseignement à UBM), a imaginé élargir l'offre au territoire national.

Il a donc élaboré une formation à distance sous l'appellation « Certification en langue serbe - niveau B1. ». Basée sur des exercices d'autocorrection présentés sous la forme soit de textes soit d'enregistrements audio et vidéo, et mis en ligne sur la plateforme de @ Campus Montaigne, cette formation est destinée aux étudiants qui désirent acquérir le niveau B1, selon les critères définis par le Cadre Européen Commun de Référence en Langues (CECRL), et passer l'examen de certification.

L'Ambassade de la République de Serbie à Paris apporte son soutien au projet, notamment dans la diffusion d'informations sur l'enseignement ainsi que dans l'organisation de l'examen final : pour les inscrits de la région parisienne, cet examen sera organisé dans les locaux du Centre culturel de Serbie. On recense pour cette formation ouverte depuis la rentrée 2014 une vingtaine d'inscrits.

En résumé, l'UBM dispense un CLUB Montaigne de serbo-croate en présentiel et demande l'ouverture d'un CLUB Montaigne de serbe à distance, niveau B1¹.

Mme MELANI signale que l'université de la Sorbonne et l'INALCO (Institut National des Langues et Civilisations Orientales) propose des cours de BCMS (Bosniaque, Croate, Monténégrin, Serbe).

Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	24
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	24

☞ **La CFVU adopte le projet d'ouverture d'un CLUB Montaigne de serbe à distance.**

¹ Pour des raisons politiques et non linguistiques, les pays issus de l'ex-Yougoslavie ont pris la décision de remplacer le serbo-croate par les dénominations à connotation nationale : bosniaque, croate, monténégrin et serbe. La décision de préserver l'appellation serbo-croate à UBM est fondée sur des raisons linguistiques indiscutables (langues très proches) mais aussi pour des raisons organisationnelles de l'enseignement. Pour ce qui concerne le CLUB Montaigne à distance, compte tenu du soutien de l'Ambassade de la République de Serbie, l'appellation choisie est CLUB Montaigne de serbe.

VIII – PROCÉDURE POUR L'OUVERTURE D'UN DIPLÔME A L'INTERNATIONAL

Mme LAWRENCE rappelle que la commission est régulièrement saisie pour valider l'ouverture de diplômes à l'international (double diplôme, diplôme délocalisé,...). Force est de constater que certains projets sont présentés à la commission alors qu'ils ne sont pas toujours aboutis (les UFR n'en sont pas informées, les financements ne sont pas assurés, ...).

Il est apparu indispensable de proposer un cadre pour l'accompagnement des projets d'ouverture de diplôme à l'international.

Mme BUDO signale l'urgence de mise en place de cette procédure notamment parce qu'actuellement, il n'y a aucun accompagnement financier pour les missions liées à ces démarches. Elle indique que la procédure proposée sera obligatoire en vue d'une validation par les instances délibérantes.

Les étapes de la procédure sont les suivantes :

- Un projet d'intention à compléter par le porteur du projet et transmis au comité de pilotage,
- Le comité de pilotage émet un avis qu'il transmet pour information au Directeur d'UFR.

Deux comités de pilotage (COFIL) se réuniront chaque année, un en novembre (date limite de dépôt le 15 octobre), le second en mars (date limite de dépôt 15 février).

Composition du COFIL : VPRI et VPCFVU ; Directeurs des UFR ou leur(s) représentant(s), Directeurs Scolarité et RI ; Responsables : PPAF, Pôle Coopération ; juriste établissement et Agent comptable.

Lorsque le projet reçoit un avis favorable :

- Phase d'assistance :
 - o De la Direction des RI pour la mise en place des conventions, accord-cadre, convention d'application mobilité enseignante, étudiante, etc.,
 - o De la Direction de la Scolarité pour les questions règlementaires (validation, examen, IA/IP, procédure de sélection, conditions d'admission, équivalences) et fonctionnelles (traduction dans les applications),
 - o Visa de la cellule juridique.
- Phase de validation par les instances
 - a) Validation par le Conseil d'UFR
 - b) Validation par le CFVU
 - c) Validation des conditions financières par le CA

M. VALAT ajoute que cette procédure vise à accompagner au mieux le porteur du projet tout au long de l'élaboration de son projet qui sera monté plus facilement et plus rapidement.

Mme MELANI demande si les projets déjà existants en cours de renouvellement pour le prochain quinquennal sont concernés.

Elle souhaite un meilleur accompagnement dans les négociations avec l'université partenaire d'un diplôme à l'international.

M. VALAT précise que ce dispositif ne s'adresse qu'aux futurs projets d'ouverture d'un diplôme à l'international.

Mme BUDO dit que le point d'ouverture d'un double diplôme doit être fixé à 5 étudiants. Au-delà, l'organisation et l'attribution de financements deviennent compliquées.

M. ARCELIN s'interroge sur l'absence de représentants UFR au sein du comité de pilotage ainsi que dans la phase d'assistance notamment en ce qui concerne l'analyse du contenu pédagogique.

Mme LAWRENCE propose que le Directeur d'UFR soit associé au comité de pilotage ainsi qu'une implication du responsable de bureau UFR dans la phase d'assistance.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	24
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	24

☞ *La CFVU valide la procédure d'ouverture d'un diplôme à l'international.*

IX – PROJET PILOTE : ORGANISATION D'EXAMENS A DISTANCE DANS LE CADRE DU DU FLES

M. LABARRE propose d'expérimenter la possibilité d'organiser des examens à distance en dérogeant au principe de présence obligatoire des étudiants sur site. Cette expérimentation a pour objectif d'évaluer la charge de travail nécessaire pour l'organisation d'examens se déroulant à l'étranger. Il estime que cela offrirait des perspectives intéressantes pour la formation à distance et indique que des demandes récurrentes dans ce sens émergent. Il ajoute que cette présence obligatoire des étudiants à UBM représente un coût conséquent pour les étudiants qui sont à l'étranger. Cette expérimentation serait réalisée sur une formation pilote, le DU FLES, et porterait sur un effectif limité de 3 à 5 étudiants.

Cette dérogation implique une procédure en plusieurs phases :

- Identification de l'étudiant,
- Recherche d'un centre d'examen agréé (ambassades, consulats, alliance française...) par l'étudiant + rétribution du centre si besoin,
- Réception du formulaire d'engagement du centre d'examen,
- Prise de contact par la Direction de la Scolarité et vérification du sérieux de l'établissement,
- Récupération des sujets auprès de l'équipe enseignante,
- Récupération des copies au format électronique puis papier auprès du centre,
- Correction des copies

Cette procédure assez lourde pour le bureau des examens implique un engagement de l'équipe enseignante. M. LABARRE annonce une charge de travail évaluée à 3h/étudiant (sauf difficulté particulière).

Il souligne également la demande forte notamment pour les masters proposés en FAD de pouvoir proposer des examens à distance.

Mme LEBRAUD ne voit pas de problème dans l'absolu dès lors que l'étudiant prend acte de son engagement à contacter un centre d'examen agréé dans le pays de résidence. Elle rappelle que les examens à distance doivent se dérouler en même temps quelque soit le décalage horaire du pays dans lequel se trouve l'étudiant.

M. LABARRE répond que ce diplôme n'étant pas un diplôme national, il n'est pas soumis à la réglementation nationale et que l'équipe pédagogique s'est engagée à produire un sujet spécifique pour chaque étudiant.

Mme LEBRAUD signale que la généralisation de cette procédure impliquera le recrutement d'un personnel dédié.

M. LABARRE dit qu'un bilan sera établi avant d'envisager tout élargissement de cette procédure à d'autres formations ou à un plus grand nombre d'étudiants.

M. COSTE demande dans quel pays se trouvent les étudiants concernés puisque la simultanéité imposée par l'examen empêche de fait les étudiants se trouvant dans des pays avec un décalage horaire trop important de bénéficier de ce dispositif.

M. LABARRE dit que l'on peut avoir non-simultanéité de l'examen dans la mesure où l'on propose des sujets différents et que l'on n'est pas dans le cadre d'un diplôme national mais d'un DU.

M. VALAT souligne qu'afin d'assurer l'équité entre les étudiants inscrits à des diplômes nationaux, l'université de Montpellier n'assure plus ce service au-delà d'un certain décalage horaire.

M. BOUDET n'émet pas d'opposition mais pense s'abstenir sur ce projet pilote sans garanties supplémentaires.

Mme OLLIER pense que l'extension de ce dispositif au master recherche anglais en va de la survie même de ce master en FAD.

M. LABARRE dit que le chiffre de 3h/étudiant est une estimation dans le cadre du DU. Il souligne le degré de souplesse supplémentaire dans la rédaction de sujets différents laissé par la nature même de la formation qui n'existerait pas dans le cas d'un master.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants :	25
Blancs :	11
Contre :	0
Pour :	14

☞ ***La CFVU adopte le projet expérimental d'organisation d'examens à distance pour le DU FLES.***

X – RÉSULTATS COMMISSION FSDIE ET COMMISSION DE DOMICILIATION

Mme LAWRANCE rappelle que pour alimenter le fonds, les étudiants payent une cotisation de 16 € au moment de leur inscription.

Proposition de répartition du fonds FSDIE 2015 :

M. PIALOUX souligne que le montant alloué au FSDIE pour 2015 s'élève à 124 000 €. Sur ce montant global, il est proposé d'allouer les sommes comme suit :

- 56 000 € à l'aide aux projets associatifs et individuels,
- 30 000 € à l'aide sociale aux étudiants,
- 5 000 € à l'amélioration de l'accueil des étudiants en situation de handicap,
- 7 500 € à la vie culturelle,

- 15 500 € au financement de tuteurs pour l'accompagnement aux projets et initiatives étudiants,
- 5 000 € pour le fonctionnement des certifications,
- 5 000 € pour la vie étudiante.

Le montant de l'aide sociale d'urgence en augmentation de 10 000€ cette année témoigne de l'augmentation des situations précaires des étudiants.

Afin de bénéficier d'une aide, l'étudiant demandeur doit obligatoirement rencontrer une assistante sociale qui émet un avis sur la demande et sur le montant de l'aide à attribuer (Avis réservé : 300 €, avis favorable : 400 €, avis très favorable : 500 €).

Cette augmentation pour l'aide sociale d'urgence entraîne une diminution des enveloppes d'aide aux projets associatifs et individuels (de 69 000 à 56 000 €) et à la vie culturelle.

L'enveloppe allouée à l'accueil des étudiants en situation de handicap est ramenée au montant de 2013.

M. COSTE demande que les membres de la CFVU disposent du bilan des projets FSDIE réalisés à la fin de l'année universitaire.

Mme RENAUDIN signale la rédaction par le Pôle Culture d'une affiche qui répertorie les projets associatifs et individuels qui ont obtenu une aide de la part du FSDIE avec le nom de l'association, le nom du projet et la somme attribuée.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants :	25
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	25

☞ La CFVU valide la répartition du fond FSDIE pour 2015.

Bilan domiciliation des associations :

Mme RENAUDIN rappelle que la commission de domiciliation annuelle de l'UBM s'est réunie le 3 février dernier.

Le jury a reçu quatre associations, toutes ont reçu un accord de domiciliation :

- LEAdtheway : association de filière qui vient en aide aux étudiants de la filière LEA dans le cadre de leurs études (tutorat, lien anciens étudiants-nouveaux étudiants pour la recherche d'emploi...),
- Jazz à diction qui a vocation à faciliter la parole de personnes en difficultés à travers la mise en musique de textes ou création de musique,
- Agua Lusa, association qui a pour but de faire découvrir la culture lusophone dans sa globalité (musique, littérature, cinéma, arts plastiques...),
- KeepCom qui travaille à la valorisation du master Communication des organisations auprès des étudiants de licence et du public extérieur (recherche active d'emploi).

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants :	25
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	25

⇒ *La CFVU valide la domiciliation des quatre associations présentées à la commission de domiciliation.*

Commission FSDIE : aide aux projets associatif et individuel :

Mme RENAUDIN précise que la commission FSDIE s'est réunie le 17 février 2015. 20 projets associatifs et 4 projets individuels ont été présentés pour un montant total alloué de 19 060 € sur les 26 084,75 € demandés.

Les crédits restants s'élèvent à 36 940 € à répartir lors de la commission du mois de novembre.

Sur les 20 projets associatifs, 11 ont reçu l'intégralité des montants demandés, 6 ont été partiellement financés et 3 ont été refusés.

Pour les associations ayant reçu un financement partiel :

- Isic Rider pour le Rockin'Share Festival qui obtient 1 000 € en contrepartie d'une présentation d'un planning plus précis de la journée sur l'université qui manque de visibilité,
- Iris Production pour son projet de réalisation d'un teaser de web-série Alchimyst-Le Teaser dont les ambitions matérielles et financières semblent coûteuses,
- Martine chez l'orthodontiste pour le projet de spectacle vivant Cross Body financé par la commission pour la partie production du spectacle (accessoires, costumes, décoration...),
- Coordin'Asso pour la 5^{ème} journée des coordinateurs-trices de projet, journée d'échanges et de découvertes où se mêlent étudiants et professionnels de la filière. Le montant accordé prend en compte le coût réel du projet (1 500 €),
- Coordin'Asso : projet d'organisation d'une session de formation à destination d'anciens et actuels étudiants de filières intitulé Coordinateur-trices de projets, des étudiants à la réalité du terrain, la commission attribue la somme de 50 € couvrant essentiellement les frais de communication sur les sessions de formation. La commission regrette qu'il n'ait pas été fait appel à des intervenants formateurs locaux et l'absence de lien avec les certifications existantes à l'UBM,
- Fédération Aliénor pour un weekend de formation aux activités associatives prévu en avril 2015.

La commission FSDIE, très partagée sur ce projet, a finalement proposé le versement de 800 € sous réserve de présentation d'un devis réajusté pour 2015, d'un programme détaillé des formations prévues et d'une communication du nombre exact de participants.

Les associations n'ayant obtenu aucun financement :

- Wax it pour son projet de weekend de compétition étudiant de surf à Lacanau After School Contest qui n'a aucun lien réel avec l'UBM, seul partenaire sollicité pour le financement,
- Keep Com pour une soirée de gala du master Communication des organisations. La commission pense que des financements de sponsoring seraient plus adaptés à cette initiative,
- Fédération Aliénor pour son projet de weekend de formation aux activités associatives de novembre 2014. La commission n'a pas souhaité financer un projet qui a déjà eu lieu. Le financement envisagé l'an dernier l'était à titre exceptionnel et a été annulé faute de présentation de justificatifs.

Pour les projets individuels, seul le projet Mic-Mac à la MAC d'Eva BALLION n'a pas obtenu le montant total de subvention demandé (700 € sur les 1 000 €). Ce montant prenant en compte les réelles dépenses organisationnelles.

La commission ne versera cette somme qu'à condition que le dossier soit parrainé par l'association La Coop IUT B, porteuse du projet.

Mme LAWRENCE rappelle une position de principe à L'UBM : le fonds FSDIE ne sert pas à financer les soirées de gala.

M. GOUDEAU souhaite revenir sur les deux projets de week-end de formation des bénévoles et responsables associatifs organisés par la Fédération Aliénor. Il comprend le refus de soutien de la commission sur le projet ayant déjà eu lieu mais regrette le faible soutien envisagé pour le week-end prévu en avril 2015 soulignant le réel besoin de formation des étudiants associatifs.

Mme LAWRENCE rappelle l'existence à l'université d'une certification responsabilités associatives pour répondre à ces besoins.

Mme. MARTINEZ prévient que lors de la dernière commission de développement des études et de la vie associative, les représentants étudiants ont estimé que la formation des élus étudiants n'entrait pas dans les critères d'attribution du fond FSDIE. Elle rappelle également que l'université propose déjà une journée de formation pour les élus ainsi qu'une certification aux responsabilités associatives.

Mme RAHOU demande si l'attribution de cette aide est rétroactive, les dates de formations indiquées étant novembre 2013 et avril 2014.

Mme RENAUDIN signale une erreur de frappe et que cela concerne novembre 2014 et avril 2015. Elle précise que pour l'attribution de l'aide, la commission FSDIE, très partagée sur ce projet a estimé qu'il était incomplet notamment sur le contenu et la présentation de la formation proposée, les thématiques proposées, les intervenants, l'organisation des journées,...

M. GOUDEAU souligne la rigidité du cadre proposé par la certification (format et récurrence de la formation). L'intérêt d'un week-end de formation est de permettre un réel échange entre les élus associatifs.

Mme MAGNE demande ce qu'est la Fédération Aliénor.

Mme RENAUDIN répond qu'il s'agit d'une fédération d'associations.

M. PIALOUX souligne la modification de l'organisation de la certification responsabilités associatives à la rentrée prochaine avec l'organisation de séminaires sur une semaine.

Mme LAWRENCE regrette que seul un très petit nombre d'élus étudiants ont fait la démarche de venir lors de l'organisation d'une journée de formation proposée par l'université.

Mme MAGNE trouve généreux de la part du FSDIE d'aider cette association à hauteur de 800 €.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	25
Blancs :	3
Contre :	0
Pour :	22

☞ **La CFVU valide l'aide aux projets associatifs et individuels soutenus par le FSDIE.**

XI – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES STAGES (CAPES, AGRÉGATION, SERVICE CIVIQUE)

M. HAUQUIN prévient qu'en conclusion de la réunion COSIP du 10/12/2014, il est apparu indispensable d'adapter le règlement des stages afin de permettre aux étudiants MEEF ou en préparation concours de pouvoir effectuer un stage d'orientation professionnelle lorsqu'ils envisagent un changement d'orientation. Ce stage s'effectuerait en dehors des périodes de cours et après les épreuves d'admissibilité ou d'admission.

Mme MAGNE demande si cette disposition concerne également les étudiants inscrits en Année spéciale CAPES.

M. BALLESTA trouve le cadre imposé trop restrictif pour les étudiants en Année spéciale.

M. HAUQUIN fait le constat d'une recrudescence de demande de stages d'orientation avec une pression assez forte des étudiants. Il s'agit d'éviter, par cette formulation, les inscriptions de complaisance au sein de nos formations avec pour seul objectif l'obtention d'un stage.

M. BALLESTA souhaite que ce point ne concerne que les étudiants inscrits en master MEEF et en préparation à l'Agrégation. Il rappelle que l'inscription en Année spéciale CAPES n'est pas diplômante.

M. HAUQUIN propose de modifier la formule : *le volume horaire des formations « Préparation CAPES » ou « Préparation Agrégation » par le volume horaire des formations « MEEF » ou « Préparation Agrégation ».*

Mme RAHOU souligne quelques erreurs de syntaxes et coquilles dans le règlement des stages :
Page 1. 2.1) Nature de stages :

« Les stages nécessaires à la mise en œuvre des compétences dans un contexte professionnel lorsqu'ils sont intégrés aux formations... »,

Page 2. 2.2) Assiduité :

« Les conventions de stage ne peuvent être signées pour des dates recouvrant tout ou partie des heures de cours, y compris pour des étudiants relevant du régime spécial les autorisant sous condition à ne pas assister aux ~~cours et~~ TD. » dans le respect du règlement des études.

Page 3. 4.1) Procédures :

*« Les stages obligatoires ou d'orientation relevant de la convention entre le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes et l'Université de Bordeaux **3** Montaigne restent gérés directement par le bureau des stages du POSIP... ».*

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants :	25
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	25

☞ **La CFVU adopte la modification du règlement des stages.**

XII – QUESTIONS DIVERSES

Mme LAWRENCE présente une demande de subvention d'un montant de 200€ accordée à l'association des étudiants slaves pour l'organisation d'un ciné-club Europe de l'est et votée par le conseil d'UFR L&C du 17/06/2013 mais qui n'a pas été validée par la CFVU.

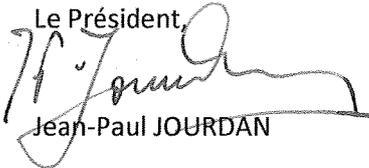
Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	25
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	25

☛ ***La CFVU valide la subvention d'un montant de 200€ accordée à l'association des étudiants slaves votée par le conseil d'UFR L&C du 17/06/2013.***

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H50.

Le Président,



Jean-Paul JOURDAN

ANNEXES

Annexe 1 : Calendrier universitaire 2015-2016

Septembre 2015		Octobre 2015		Novembre 2015		Décembre 2015		Janvier 2016		Février 2016	
01 M		01 J		01 D Toussaint	01 M		01 V Jour de l'An		01 L		
02 M		02 V		02 L	02 M		02 S		02 M		
03 J		03 S		03 M	03 J		03 D		03 M		
04 V		04 D		04 J	04 V		04 L	Examens	04 J		
05 S		05 L		05 J	05 S		05 M		05 V		
06 D		06 M		06 V	06 D		06 M		06 S		
07 L		07 M		07 S	07 L		07 J		07 D		
08 M		08 J		08 D	08 M		08 V		08 L		
09 M	Semaine intégration	09 V		09 L	09 M		09 S		09 M		
10 J		10 S		10 M	10 J		10 D		10 M	Jurys	
11 V		11 D		11 M Anniversaire 1918	11 V		11 L	Examens	11 J	Jurys	
12 S		12 L		12 J	12 S		12 M		12 V	Publication des résultats	
13 D		13 M		13 V	13 D		13 M		13 S		
14 L	Début de l'année universitaire Semestre 1	14 M		14 S	14 L	Semaine 12 des TD	14 J		14 D		
15 M	Début des CM	15 J		15 D	15 M		15 V		15 L		
16 M		16 V		16 L	16 M		16 S		16 M		
17 J		17 S		17 M	17 J		17 D		17 M		
18 V		18 D		18 M	18 V		18 L	Semaine 2	18 J		
19 S		19 L		19 J	19 S		19 M	Semaine 1	19 V		
20 D		20 M		20 V	20 D		20 M		20 S		
21 L	Début des TD	21 M		21 S	21 L		21 J		21 D		
22 M	Semaine 1 des TD	22 J		22 D	22 M		22 V		22 L		
23 M		23 V		23 L	23 M		23 S		23 M		
24 J		24 S		24 M	24 J		24 D		24 M		
25 V		25 D		25 M	25 V Noël		25 L		25 J		
26 S		26 L		26 J	26 S		26 M		26 V		
27 D		27 M		27 V	27 D		27 M		27 S		
28 L		28 M		28 S	28 L		28 J		28 D		
29 M		29 J		29 D	29 M		29 V		29 L		
30 M		30 V		30 L	30 M		30 S				
		31 S			31 J		31 D				

Congés Université de Bordeaux Montaigne (Hors formations spécifiques)	Examens écrits + oraux
Autre semaine zone C pour les congés d'hiver et de printemps	
Jours Fériés	
Début des enseignements Semestre 1 et Semestre 2	

Mars 2016		Avril 2016		Mai 2016		Juin 2016		Juillet 2016		Août 2016	
01 M		01 V		01 D Fête du Travail	01 M		01 V		01 L		
02 M		02 S		02 L Examens	02 J	Publication calendrier S'2	02 S		02 M		
03 J		03 D		03 M	03 V		03 D		03 M		
04 V		04 L		04 M	04 S		04 L		04 J		
05 S		05 M		05 J Ascension	05 D		05 M		05 V		
06 D		06 M		06 V	06 L		06 M		06 S		
07 L		07 J		07 S	07 M		07 M	Saisie note composante	07 D		
08 M		08 V		08 D Victoire 1945	08 M		08 V	Saisie note composante	08 L		
09 M		09 S		09 L Examens	09 J		09 J		09 S		
10 J		10 D		10 M	10 V		10 V		10 M		
11 V		11 L		11 M	11 S		11 S		11 J		
12 S		12 M		12 J	12 D		12 D	Jurys	12 M		
13 D		13 M	Semaine 12	13 V	13 L		13 L	Publication résultats	13 S		
14 L		14 J		14 S	14 M		14 M	14 V Fête Nationale	14 D		
15 M		15 V		15 D Pentecôte	15 M		15 M		15 L	Assomption	
16 M		16 S		16 L Lundi de Pentecôte	16 J		16 J		16 S		
17 J		17 D		17 M	17 V		17 V		17 D		
18 V		18 L		18 M	18 S		18 S		18 L		
19 S		19 M	Semaine 13 : rattrapage de cours et examens de CC	19 J	19 D		19 D		19 M		
20 D		20 M		20 V	20 L		20 L		20 M		
21 L		21 J		21 S	21 M		21 M		21 J		
22 M		22 V	Fin des enseignements	22 D	22 M		22 M		22 V		
23 M		23 S		23 L	23 J	Examens	23 J		23 S		
24 J		24 D		24 M	24 V		24 V		24 D		
25 V		25 L		25 M	25 S		25 S		25 L		
26 S		26 M		26 J	26 D		26 D		26 M		
27 D Pâques		27 M		27 V	27 L		27 L		27 M		
28 L Lundi de Pâques		28 J		28 S	28 M		28 M		28 J		
29 M		29 V		29 D	29 V		29 V		29 L		
30 M		30 S		30 L	30 M		30 S		30 M		
31 J				31 M	31 M		31 D		31 M		

Annexe 2 : Calendrier des admissions en licence et licence professionnelle 2015-2016 (uniquement pour les étudiants titulaires de diplômes français)
(diplômes étrangers : dates et procédures spécifiques sur le site de l'UBM, rubrique FORMATIONS, admission-inscription, étudiants étrangers hors programme)

Sur dossier à télécharger sur le site de l'université : <http://www.u-bordeaux-montaigne.fr> et à remettre auprès des UFR selon le calendrier ci-dessous :

Ouverture Postbac le 20 janvier 2015 ; Fermeture le 2 avril 2015 (dépôt des dossiers)

Date limite de saisie des classements le 28 mai ; Première phase d'admission le 8 juin 2015

LICENCE UFR Humanités	Retrait du dossier (ouverture Apoflux)	Dépôt du dossier complet (fermeture Apoflux)	Date de publication des résultats/Notification
Filières à capacité d'accueil			
1^{ère} année			
Arts plastiques	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Design	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Cinéma	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Théâtre	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Danse	08/04/2015	24/04/2015	08/06/2015
Musicologie	08/04/2015	24/04/2015	08/06/2015
Chanson française	08/04/2015	24/04/2015	08/06/2015
C.H.S.	08/04/2015	24/04/2015	08/06/2015
Licence 2 & 3			
Arts plastiques	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Design	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Cinéma	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Théâtre	09/03/2015	20/03/2015	09/05/2015
Danse	08/04/2015	24/04/2015	08/06/2015
Musicologie	08/04/2015	24/04/2015	08/06/2015
Chanson française			
C.H.S.	08/04/2015	24/04/2015	08/06/2015
Archéologie	18/05/2015	03/07/2015	17/07/2015

LICENCE UFR Humanités	Retrait du dossier (ouverture Apoflux)	Dépôt du dossier complet (fermeture Apoflux)	Date de publication des résultats/Notification
Filières générales			
1ère année			
Histoire			
Session 1	09/03/2015	24/04/2015	09/05/2015
Session 2	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015
Histoire de l'Art			
Session 1	09/03/2015	24/04/2015	09/05/2015
Session 2	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015
Lettres			
Session 1	09/03/2015	24/04/2015	09/05/2015
Session 2	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015
Philosophie			
Session 1	09/03/2015	24/04/2015	09/05/2015
Session 2	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015
Licence 2 & 3			
Histoire			
Session 1	04/05/2015	22/05/2015	29/05/2015
Session 2	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015
Histoire de l'Art			
Session 1	04/05/2015	22/05/2015	29/05/2015
Session 2	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015
Lettres			
Session 1	04/05/2015	22/05/2015	29/05/2015
Session 2	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015
Philosophie			
Session 1	04/05/2015	22/05/2015	29/05/2015
Session 2	17/08/2015	04/09/2015	07/09/2015

LICENCE UFR L&C	Retrait du dossier (ouverture Apoflux)	Dépôt du dossier (fermeture Apoflux)	Date de publication des résultats/Notification
Licence professionnelle			
PME/PMI	du 8 avril 2015	au 30 avril 2015	le 8 juin 2015
Filières générales			
L1 LLCER japonais			
Session 1	23/03/2015	15/05/2015	22/05/2015
Session 2	29/06/2015	21/08/2015	28/08/2015
L1 LEA et LC anglais			
Session 1	23/03/2015	15/05/2015	22/05/2015
Session 2	24/05/2015	17/07/2015	24/07/2015

LICENCE UFR STC	Retrait du dossier (ouverture Apoflux)	Dépôt du dossier (fermeture Apoflux)	Date de publication des résultats/Notification
Géographie			
L1	22/05/2015	30/06/2015	20/07/2015
L2			
Session 1	18/05/2015	12/06/2015	15/07/2015
Session 2	16/07/2015	24/08/2015	10/09/2015
L3			
Session 1	18/05/2015	12/06/2015	15/07/2015
Session 2	16/07/2015	24/08/2015	10/09/2015
LP VAMTR (Formation continue)	15/03/2015	13/04/2015	29/04/2015
LP VAMTR (Formation initiale)	02/05/2015	10/06/2015	02/07/2015
Aménagement			
L3 Aménagement, urbanisme et développement territorial durables	02/05/2015	15/05/2015	30/06/2015
LP CPSIDD (Formation continue)	09/03/2015	23/03/2015	10/04/2015
LP CPSIDD (Formation initiale)	11/05/2015	29/05/2015	10/07/2015
Information et communication			
L1	10/04/2015	30/04/2015	08/06/2015
L2	17/04/2015	30/04/2015	15/06/2015
L3	17/04/2015	30/04/2015	15/06/2015

Annexe 3 : Calendrier des admissions en master professionnel 2015-2016 (uniquement pour les étudiants titulaires de diplômes français)

(diplômes étrangers : dates et procédures spécifiques sur le site de l'UBM, rubrique FORMATIONS, admission-inscription, étudiants étrangers hors programme)

Sur dossier à télécharger sur le site de l'université : <http://www.u-bordeaux-montaigne.fr> et à remettre auprès des UFR selon le calendrier ci-dessous :

MASTER « Professionnel » UFR Humanités	Retrait du dossier	Dépôt du dossier complet	Date de publication des résultats/Notification
<p>MASTER 1^{ère} année Mention : Arts Spécialité : DESIGN : Innovation, technologie, arts</p> <p>(ouverture de la 2^{ème} année à la rentrée 2016)</p>	<p>1^{ère} session de recrutement : du 26 avril 2015</p> <p>2^{ème} session de recrutement : du 18 juillet 2015</p>	<p>au 26 mai 2015</p> <p>au 24 août 2015</p>	<p>au plus tard le 26 juin 2015 par courrier électronique</p> <p>au plus tard le 18 septembre 2015 par courrier électronique</p>
<p>MASTER 2^{ème} année Mention : Arts Spécialité : PRATIQUES ARTISTIQUES ET ACTION SOCIALE</p> <p>(ouverture de la 1^{ère} année à la rentrée 2016)</p>	<p>du 22 avril 2015</p>	<p>au 05 juin 2015</p>	<p>au plus tard le 22 juin 2015 par courrier électronique</p>
<p>MASTER 2^{ème} année Mention : Arts Spécialité : MISE EN SCENE ET SCENOGRAPHIE</p> <p>(Master 1^{ère} année non ouvert)</p>	<p>du 30 avril 2015</p>	<p>au 26 mai 2015</p>	<p>au plus tard le 30 juin 2015 par courrier électronique</p>
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} année Mention : Arts Spécialité : REALISATION DE DOCUMENTAIRES ET VALORISATION DES ARCHIVES</p>	<p>1^{ère} session de recrutement : du 26 avril 2015</p> <p>2^{ème} session de recrutement : du 13 juillet 2015</p>	<p>au 22 mai 2015</p> <p>au 31 août 2015</p>	<p>1^{ère} session : au plus tard le 26 juin 2015</p> <p>2^{ème} session : au plus tard le 11 septembre 2015</p>
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} années Mention : Lettres et ingénierie culturelle Spécialité : INGENIERIE DE PROJETS CULTURELS ET INTERCULTURELS</p>	<p>du 26 avril 2015</p>	<p>au 15 mai 2015</p>	<p>au plus tard le 26 juin 201 par courrier électronique</p>

MASTER « Professionnel » UFR Humanités	Retrait du dossier	Dépôt du dossier complet	Date de publication des résultats/Notification
MASTER 2 ^{ème} année Mention : Sciences de l'Antiquité et du Moyen Age Spécialité : CONCEPTION, GESTION ET VALORISATION DE L'OPERATION ARCHEOLOGIQUE <i>(spécialité professionnelle en M2 uniquement) : la 1^{ère} année correspond au Master 1 Recherche Archéologie)</i>	du 6 mai 2015	au 30 juin 2015	au plus tard le 6 juillet 2015 par courrier électronique
MASTER 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année Mention : Histoire de l'art et patrimoine Spécialité : REGIE DES ŒUVRES ET MEDIATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	du 7 mai 2015	au 22 mai 2015	au plus tard le 7 juillet 2015 par courrier électronique
MASTER 2 ^{ème} année Mention : Philosophie Spécialité : SOIN, ETHIQUE ET SANTE <i>(spécialité professionnelle en M2 uniquement)</i>	1 ^{ère} session de recrutement : du 30 avril 2015 2 ^{ème} session de recrutement : du 15 juillet 2015	1 ^{ère} session de recrutement : au 12 juin 2015 2 ^{ème} session de recrutement : 31 août 2015	1 ^{ère} session : au plus tard le 30 juin 2015 par courrier électronique 2 ^{ème} session : au plus tard le 15 septembre 2015 par courrier électronique

MASTER « Professionnel » UFR Langues et civilisations	Retrait du dossier	Dépôt du dossier	Date de publication des résultats/Notification
<p>MASTER 1^{ère} et 2^{ème} années, (M1 COMMUN)</p> <p>Mention : Sciences du langage Spécialité : DIDACTIQUE DU FLES (Français Langue Etrangère Seconde)</p> <p>Parcours : Ingénierie linguistique et de formation (en M2 uniquement) Parcours : Perspective actionnelle et scolarisation (en M2 uniquement)</p>	<p>1^{ère} session de recrutement : du 23 mars 2015</p> <p>2^{ème} session de recrutement : du 20 juillet 2015</p>	<p>au 10 avril 2015</p> <p>au 7 août 2015</p>	<p>1^{ère} session : au plus tard le 23 mai 2015 Par internet « Apoflux »</p> <p>2^{ème} session : au plus tard le 20 septembre 2015 Par internet « Apoflux »</p>
<p>Master 1^{ère} et 2^{ème} années Mention : Langues Etrangères Appliquées Spécialité : LANGUES, AFFAIRES, INTERCULTURALITES</p> <p>Parcours : 1^{ère} langue obligatoire) : ANGLAIS + 2^{ème} langue (au choix) : Allemand, Chinois, Espagnol, Italien, Japonais, Portugais, Russe</p> <p>Parcours : Arabe (non ouvert en 2015-2016)</p>	<p>du 29 avril 2015</p>	<p>au 13 juin 2015</p>	<p>au plus tard le 29 juin 2015 Par internet « Apoflux »</p>
<p>MASTER 2^{ème} année Mention : Langues et civilisations Spécialité : METIERS DE LA TRADUCTION : traduction, traductologie de l'écrit pour l'édition et le marché du livre</p> <p>Parcours : Anglais Parcours : Espagnol Parcours : Allemand (ouverture à partir de 7 étudiants) Parcours : Russe (ouverture à partir de 7 étudiants)</p> <p>(spécialité professionnelle en M2 uniquement)</p>	<p>1^{ère} session de recrutement : du 23 mars 2015</p> <p>2^{ème} session de recrutement : du 20 juillet 2015</p>	<p>au 10 avril 2015</p> <p>au 7 août 2015</p>	<p>1^{ère} session : au plus tard le 23 mai 2015</p> <p>2^{ème} session : au plus tard le 20 septembre 2015</p>

MASTER « Professionnel » UFR Sciences des Territoires et Communication	Retrait du dossier	Dépôt du dossier	Date de publication des résultats/Notification
MASTER 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année Mention : Géographie, sciences de l'espace et du territoire Spécialité : DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, ORIGINE ET QUALITE DES PRODUITS	du 30 avril 2015	au 10 juin 2015	au plus tard le 30 juin 2015
MASTER 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année Mention : Géographie, sciences de l'espace et du territoire Spécialité : DYNAMIQUES AFRICAINES	du 23 avril 2015	au 8 juin 2015	au plus tard le 23 juin 2015
MASTER 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année Mention : Géographie, sciences de l'espace et du territoire Spécialité : ECOLOGIE HUMAINE : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION	du 30 avril 2015	au 16 juin 2015	au plus tard le 30 juin 2015
MASTER 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année Mention : Géographie, sciences de l'espace et du territoire Spécialité : GESTION TERRITORIALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	du 9 mai 2015	au 2 juin 2015	au plus tard le 9 juillet 2015
MASTER 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année Mention : Géographie, sciences de l'espace et du territoire Spécialité : INGENIERIE DE L'ANIMATION TERRITORIALE	Dates de recrutement : voir site de l'IUT Bordeaux Montaigne		Voir IUT
MASTER 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année Mention : Urbanisme et aménagement durables Spécialité : AMENAGEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS, SITES ET TERRITOIRES TOURISTIQUES	du 3 mai 2015	au 15 mai 2015	au plus tard le 3 juillet 2015
MASTER 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année Mention : Urbanisme et aménagement durables Spécialité : PAYSAGE ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DANS LES PROJETS D'URBANISME ET DE TERRITOIRES	du 3 mai 2015	au 15 mai 2015	au plus tard le 3 juillet 2015

MASTER « Professionnel » UFR STC (suite)	Retrait du dossier	Dépôt du dossier	Date de publication des résultats/Notification
MASTER 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années Mention : Information et communication Spécialité : COMMUNICATION DES ORGANISATIONS, Parcours : Stratégies et produits de communication Parcours : Expertise, audit et conseil en communicat° Parcours : Communications publique et politique	du 30 avril 2015	au 15 mai 2015	au plus tard le 30 juin 2015
MASTER 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années Mention : Information et communication Spécialité : COMMUNICATION ET GENERATIONS Parcours 1 : Communication, enfance et jeunesse Parcours 2 : Communication, seniors et lien intergénérationnel	du 25 avril 2015	En M1 : au 19 mai 2015 En M2 Parcours 1 : au 19 mai 2015 En M2 Parcours 2 : au 26 mai 2015	au plus tard le 25 juin 2015
MASTER 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années Mention : Information et communication Spécialité : IMAGES ET MULTIMEDIA : CONCEPTION, PRODUCTION, ECRITURE AUDIOVISUELLE ET MULTIMEDIA Parcours 1 : Création, production, images. Cinéma interactif et nouveaux medias (M1 non ouvert) Parcours 2 : Conception de projets multimédia et de dispositifs interactifs numériques : médiation, médiatisation des savoirs	<u>Parcours 1 (M2)</u> du 22 avril 2015 <u>Parcours 2 (M1+M2) :</u> du 17 avril 2015	<u>Parcours 1 (M2) :</u> au 27 avril 2015 <u>Parcours 2 (M1+M2) :</u> au 4 mai 2015	<u>Parcours 1 (M2) :</u> au plus tard le 22 juin 2015 <u>Parcours 2 (M1+M2) :</u> au plus tard le 17 juin 2015
MASTER 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années Mention : Histoire, philosophie, médiations des sciences Spécialité : MEDIATIONS DES SCIENCES	du 17 avril 2015	au 30 avril 2015	au plus tard le 17 juin 2015
MASTER 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années Mention : Information et communication Spécialité : JOURNALISME	de janvier 2015	Dépôt du dossier : avant le 23 mars 2015	Voir IJBA

Annexe 4 : Calendrier des admissions en master recherche et préparation concours 2015-2016

Étudiants concernés :

- Étudiants de Bordeaux Montaigne avec changement de filière
- Étudiants inscrits à Bordeaux 3 avant 2003-2004 (reprise d'études)
- Étudiants d'une autre université française ou diplômés (homologation niveau 2) d'un établissement français d'enseignement supérieur

RAPPEL : Les étudiants ayant obtenu une licence, un M1 ou un master de plein droit à l'UBM peuvent s'inscrire directement au niveau supérieur avec leur numéro étudiant : *ils ne sont pas concernés par la procédure Apoflux.*

Masters recherche et Préparations à l'Agrégation	
1^{ère} session de recrutement	2^{ème} session de recrutement
⇒ Retrait et dépôt des dossiers : du 10 mai au 25 juin 2015	⇒ Retrait et dépôt des dossiers : du 17 juillet au 3 septembre 2015
Les dossiers sont examinés en Commission Pédagogique	
⇒ Publication des résultats : au plus tard le 10 juillet 2015	⇒ Publication des résultats : au plus tard le 11 septembre 2015

Dates spécifiques pour le Master « Matériaux du patrimoine culturel et archéométrie » (assimilé master pro) :

1^{ère} session de recrutement : du 24 avril au 8 juin 2015 (résultats au plus tard le 24 juin 2015)

2^{ème} session de recrutement : du 17 au 31 août 2015 (résultats au plus tard le 9 septembre 2015)

Masters 1 MEEF (calendrier harmonisé avec l'ESPE et l'UPPA)
Pour les M2 MEEF : en attente directives du Ministère
⇒ Retrait et dépôt des dossiers : du 7 mai au 16 juin 2015
Les dossiers sont examinés en Commission Pédagogique
⇒ Publication des résultats : au plus tard le 7 juillet 2015

Années spéciales CAPES	
1^{ère} session de recrutement	2^{ème} session de recrutement
⇒ Retrait et dépôt des dossiers : du 7 mai au 16 juin 2015	⇒ Retrait et dépôt des dossiers : du 17 juillet au 3 septembre 2015
Les dossiers sont examinés en Commission Pédagogique	
⇒ Publication des résultats : au plus tard le 7 juillet 2015	⇒ Publication des résultats : au plus tard le 11 septembre 2015

